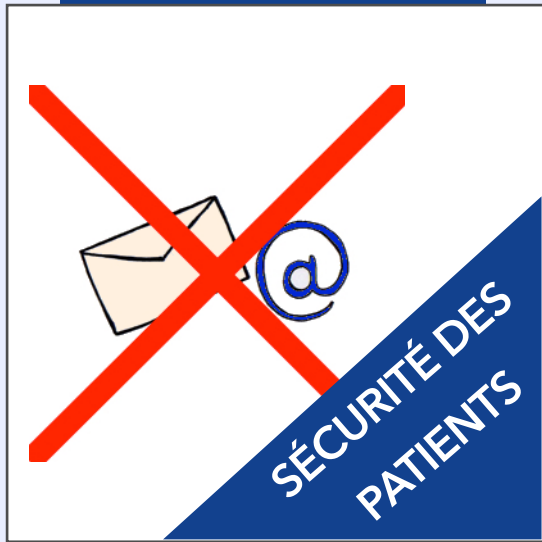


POURQUOI LE TÉLÉPHONE PORTABLE EST-IL PROSCRIT AU BLOC OPÉRATOIRE ?



Il peut être source d'insécurité :

Il détourne l'attention lors de son utilisation

- Veiller à éteindre votre téléphone pendant l'activité professionnelle



Il peut engendrer un risque infectieux :

Il peut être porteur de bactéries pathogènes responsables d'infections associées aux soins (*Staphylococcus aureus*, *Enterococcus spp...*)

- Veiller à désinfecter votre téléphone chaque jour à l'aide de lingettes désinfectantes



Les droits des patients peuvent être enfreints :

Par divulgation d'informations ou de clichés sans consentement du patient

- Le non respect du secret professionnel est une infraction au Code Pénal

Dans tous les cas, la meilleure des préventions est de laisser votre téléphone au vestiaire !

Sources :

- Article 226-13 du Code Pénal
- Charte de la personne hospitalisée. Ministère de la Santé et des Solidarités. (2006) http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_a4_couleur.pdf
- ACS Cell Phone Statement [ST-59] Statement on use of cell phones in the operating room. (2008) American College of Surgeons. <https://echapter.nursingnetwork.com/page/2271-ac-s-cell-phone-statement>
- Investigation of cell phones as a potential source of bacterial contamination in the operating room. (2015) Irshad A. Shakir, MD, Nirav H. Patel, MD, Robin R. Chamberland. PhD. and Scott G. Kaar. MD